

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 Novembre 2018

Date d'affichage 15 Novembre 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 6 procurations)

votants 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181128-DEL_18_11_21_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2018

Affichage : 28/11/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : Mr Didier REVEAU, Mr THOREAU Jean, Mme LEVEQUE Pascale, Mme JACOB Josette, Mr GALLAND Philippe, Mr GUEDET Daniel, Mr TACHEAU Jacky, Mr THOMAS Gaëtan, Mr BODIN Thierry, Mme SEQUEIRA Sylvie, Mme DOLLON Sophie, Mr CHABLE Nicolas, Mme MARCHAIS Bénédicte, Mr DIEDERICH Michel, Mr GUESNE Gérard, Mr ARBOUYS Michel, Mme LETESSIER Delphine, Mme ALIX Edith, Mr DROUET Claude, Mme FAVRET Sylvie.

Excusés : Mme KNITTEL Cécile, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme TROUILLOT Marie-Hélène (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme DUCCELLIER Marie-Claire (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme DEBLOCK Hélène (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme BURLOT Dominique (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mr GUTIERRES Quentin, Mr PERRE Thierry (Pouvoir donné à DROUET Claude)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry BODIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur GUESNE, Conseiller délégué rapporteur général du budget, présente aux membres du Conseil Municipal une liste de recettes émises par la commune depuis plusieurs années et pour lesquelles, il convient, d'inscrire budgétairement une provision pour se prémunir du non paiement susceptible d'être constaté après relances effectuées par le Trésor Public.

Le tableau ci-dessous correspond aux non valeurs envoyées à la commune et non comptabilisées à ce jour :

Nombre de titres	Montant	TOTAL
56	2 623.63 €	7 042.48 €
1	23.00 €	
35	4 395.85 €	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (26 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A inscrire au budget une provision d'un montant de 7 042.48 € afin de se prémunir des éventuels non paiement de ces titres de recettes.
- A passer les écritures comptables correspondantes.

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU